

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1446

9 juin 2015

SOMMAIRE

ADAR Investment	69396	CAC Holding S.à r.l.	69391
Adonne Finance	69396	Caibuo Capital S.à r.l.	69394
ALM ENRC Holdings II S.à r.l.	69395	Camene	69394
Amber S.A.	69395	Camene Water	69397
Apache Finance Egypt I	69397	Car Avenue S.à r.l.	69397
Apache International Finance	69398	CDQ Finance S.à r.l.	69394
Apollo Octopus Holdco S.à r.l.	69362	CEBIG S.à r.l.	69395
Apollo Shipco Topco S.à r.l.	69362	Centurion Group S.à r.l.	69389
Asian Special Opportunities Fund SICAV ...	69378	Charisma Sicav	69389
Au Plaisir des Sens	69387	Chedi S.A.	69390
AXA Luxembourg S.A.	69388	Concept I SICAV	69390
AZ Cyrus Holding S.A.	69388	Concept I SICAV	69391
Baby Bird S.à r.l.	69385	Croissant Holding S.à.r.l.	69391
Bank Capital Opportunity Feeder Fund	69385	Finsweet S.A.	69398
Betona Investholding S.à r.l.	69379	Fiver S.A., SPF	69398
BIF II Tivana-A (Luxembourg) S.à r.l.	69379	Fondation Josy Barthel	69399
Bioptone	69380	FRM Participations S.A.	69398
Bongrape S.A.	69380	Go-Consulting	69400
Bruyerrelux S.A.	69380	Independent International Services Company S.à r.l.	69403
BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A.	69381	Index Ventures IV Investors (Alpha) S.à r.l.	69403
BTL Reinsurance	69384	Isatine I S.à r.l.	69405
Business Investor Market	69384		

**Apollo Shipco Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apollo Octopus Holdco S.à r.l.).**

Capital social: USD 109.320,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.536.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960, registered under number 920006, here represented by Mr. Georg Gerstberger, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 18 February 2014, which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Apollo Octopus Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.536, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1382 on 28 May 2014 (hereafter the “Company”). The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1775 on 9 July 2014.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Conversion of the currency of the Company’s share capital from Euro to US dollar;
 2. Creation of ten (10) different classes of shares to be named class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, and conversion of the existing fourteen thousand two hundred and thirty (14,230) Company’s shares with a par value of one US dollar (USD 1) each into (i) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class A shares, (ii) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class B shares, (iii) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class C shares, (iv) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class D shares, (v) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class E shares, (vi) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class F shares, (vii) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class G shares, one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class H shares, (ix) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class I shares and (x) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class J shares, with a par value of one US dollar (USD 1) each;
 3. Increase of the Company’s share capital by an amount of ninety-five thousand ninety US dollars (USD 95,090), in order to bring it from its current amount of fourteen thousand two hundred thirty US dollars (USD 14,230) up to a new amount of one hundred nine thousand three hundred twenty US dollars (USD 109,320), through the issuance of (i) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class A shares, (ii) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class B shares, (iii) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class C shares, (iv) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class D shares, (v) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class E shares, (vi) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class F shares, (vii) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class G shares, (viii) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class H shares, (ix) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class I shares and (x) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class J shares, with a par value of one US dollar (USD 1) each;
 4. Change of Name of the Company to “Apollo Shipco Topco S.à r.l.” and
 5. Decision to fully restate the articles of association of the Company.
- The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to (i) convert, with immediate effect, the currency of the Company’s share capital, currently amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, from Euro into United States Dollar at the FX trade exchange rate of 17 February 2015 of one point one three nine one (1.1391) United States Dollars/Euro (1.1391 USD/EUR), resulting in a share capital of the Company of fourteen thousand two hundred thirty US dollars (USD 14,230), and (ii) to convert,

with immediate effect, the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, into fourteen thousand two hundred and thirty (14,230) shares with a par value of one US dollar (USD 1) each.

As a result of the above conversion, the amount of eight US dollars and seventy-five cent (USD 8.75) will be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves

(i) to create the following new classes of shares to be denominated as follows: A shares, B shares, C shares, D shares, E shares, F shares, G shares, H shares, I shares and J shares, having a par value of one US dollar (USD 1) each.

(ii) to convert the existing fourteen thousand two hundred and thirty (14,230) Company shares with a par value of one US dollar (USD 1) each into (i) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class A shares, (ii) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class B shares, (iii) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class C shares, (iv) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class D shares, (v) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class E shares, (vi) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class F shares, (vii) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class G shares, one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class H shares, (ix) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class I shares and (x) one thousand four hundred and twenty-three (1,423) class J shares, with a par value of one US dollar (USD 1) each.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of ninety-five thousand ninety US dollars (USD 95,090), in order to bring it from its current amount of fourteen thousand two hundred thirty US dollars (USD 14,230) up to a new amount of one hundred nine thousand three hundred twenty US dollars (USD 109,320), through the issuance of (i) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class A shares, (ii) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class B shares, (iii) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class C shares, (iv) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class D shares, (v) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class E shares, (vi) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class F shares, (vii) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class G shares, (viii) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class H shares, (ix) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class I shares and (x) new nine thousand five hundred and nine (9,509) class J shares, all having a par value of one US dollar (USD 1) each.

All of the ninety-five thousand ninety (95,090) newly issued shares have been entirely subscribed and fully paid-up by the Sole Shareholder by a contribution in kind consisting of ninety-five thousand ninety (95,090) shares (the "Shares") held in Apollo Shipco Holdco S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register Luxembourg under number B. 174.280 and having a share capital of USD 95,090.

The proof of the existence and of the value of the Shares has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Apollo Shipco Topco S.à r.l."

Fifth resolution:

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is "Apollo Shipco Topco S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one hundred nine thousand three hundred twenty US dollars (USD 109,320), represented by the following shares in registered form:

(a) ten thousand nine hundred and thirty-two (10,932) class A shares having a nominal value of one United States Dollar each (USD 1);

(b) ten thousand nine hundred and thirty-two (10,932) class B shares having a nominal value of one United States Dollar each (USD 1);

(c) ten thousand nine hundred and thirty-two (10,932) class C shares having a nominal value of one United States Dollar each (USD 1);

(d) ten thousand nine hundred and thirty-two (10,932) class D shares having a nominal value of one United States Dollar each (USD 1);

(e) ten thousand nine hundred and thirty-two (10,932) class E shares having a nominal value of one United States Dollar each (USD 1);

(f) ten thousand nine hundred and thirty-two (10,932) class F shares having a nominal value of one United States Dollar each (USD 1);

(g) ten thousand nine hundred and thirty-two (10,932) class G shares having a nominal value of one United States Dollar each (USD 1);

(h) ten thousand nine hundred and thirty-two (10,932) class H shares having a nominal value of one United States Dollar each (USD 1);

(i) ten thousand nine hundred and thirty-two (10,932) class I shares having a nominal value of one United States Dollar each (USD 1); and

(j) ten thousand nine hundred and thirty-two (10,932) class J shares having a nominal value of one United States Dollar each (USD 1).

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares - fractional shares.

6.1 The Company's shares might be held by the shareholders as whole shares or fractions of shares. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

6.2 The shares are freely transferable between shareholders.

6.3 When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4 When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5 A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7 Classes of shares

(1) The class A shares

(a) All class A shares shall be identical in all respects. All class A shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class A shares.

(b) Each class A share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(2) The class B shares

(a) All class B shares shall be identical in all respects. All class B shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class B shares.

(b) Each class B share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(3) The class C shares

(a) All class C shares shall be identical in all respects. All class C shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class C shares.

(b) Each class C share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(4) The class D shares

(a) All class D shares shall be identical in all respects. All class D shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class D shares.

(b) Each class D share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(5) The class E shares

(a) All class E shares shall be identical in all respects. All class E shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class E shares.

(b) Each class E share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(6) The class F shares

(a) All class F shares shall be identical in all respects. All class F shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class F shares.

(b) Each class F share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(7) The class G shares

(a) All class G shares shall be identical in all respects. All class G shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class G shares.

(b) Each class G share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(8) The class H shares

(a) All class H shares shall be identical in all respects. All class H shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class H shares.

(b) Each class H share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(9) The class I shares

(a) All class I shares shall be identical in all respects. All class I shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class I shares.

(b) Each class I share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(10) The class J shares

(a) All class J shares shall be identical in all respects. All class J shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class J shares.

(b) Each class J share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.8 The class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I, and class J shares shall not be convertible into other classes of shares.

6.9 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

6.10 The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

6.11 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J shares).

6.12 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 6.11.), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the board of managers) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.13 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.14 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I, and class J shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

6.15 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits and share premium) to the extent the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits and share premium); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.16 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11(ii) resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

13.5 The annual General Meeting (if taking place) shall be held at the address of the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as indicated in the convening notice.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Under the terms and conditions provided by law, the balance of the net profit may exclusively be distributed to the shareholders.

15.4. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows: (a) an amount determined pursuant to paragraph 15.5 of this Article shall be distributed equally to all shareholders of each class of shares, pro rata to their shares, then (b) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. class J shares, class I shares, class H shares, class G shares, class F shares, class E shares, class D shares, class C shares, class B shares and if only class A shares are in existence, class A shares).

15.5. The amount indicated under paragraph 15.4 point (a) of this Article shall be determined as follows:

(i) holders of class A shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero one percent (0.01%) of the nominal value of each class A share;

(ii) holders of class B shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero two percent (0.02%) of the nominal value of each class B share;

(iii) holders of class C shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero three percent (0.03%) of the nominal value of each class C share;

(iv) holders of class D shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero four percent (0.04%) of the nominal value of each class D share;

(v) holders of class E shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero five percent (0.05%) of the nominal value of each class E share;

(vi) holders of class F shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero six percent (0.06%) of the nominal value of each class F share;

(vii) holders of class G shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero seven percent (0.07%) of the nominal value of each class G share;

(viii) holders of class H shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero eight percent (0.08%) of the nominal value of each class H share;

(ix) holders of class I shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero nine percent (0.09%) of the nominal value of each class I share;

(x) holders of class J shares shall be entitled to an amount equal to zero point one percent (0.10%) of the nominal value of each class J share.

15.6. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse de Consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

16.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders taking into account the rules on the allocation of profits to the different classes of shares as set out under Article 15.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Definitions

18.1 Available Amount: has the meaning ascribed hereto in article 6.15.

Cancellation Value per Share has the meaning ascribed thereto in article 6.13.

Company: has the meaning ascribed hereto in article 1.

Total Cancellation Amount: has the meaning ascribed hereto in article 6.14.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et régie par les lois des Iles Marshall, ayant son siège social au c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960, enregistrée sous le numéro 920006, ici représentée par M Georg Gerstberger, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 février 2015. Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Apollo Octopus Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.536, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 mai 2014 numéro 1382 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 juillet 2014 numéro 1775.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en dollar américain;

2. Création de dix (10) catégories différentes de parts sociales qui seront nommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J et conversion des existantes quatorze mille deux cent trente (14.230) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, en (i) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie A, (ii) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie B, (iii) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie C, (iv) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie D, (v) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie E, (vi) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie F, (vii) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie G, (viii) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie H, (ix) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie I et (x) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société par un montant de quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-dix dollars américains (USD 95.090), afin de le porter de son montant actuel de quatorze mille deux cent trente dollars américains (USD 14.230) à un nouveau montant de cent neuf mille trois cent vingt dollars américains (USD 109.320) par l'émission de (i) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie A, (ii) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie B, (iii) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie C, (iv) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie D, (v) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie E, (vi) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie F, (vii) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie G, (viii) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie G, (ix) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie I et (x) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie J, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

4. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Apollo Shipco Topco S.à r.l.» et

5. Refonte totale des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de (i) convertir, avec effet immédiat, la devise du capital social de la Société, dont le montant actuel est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, de l'Euro au dollar américain au taux de change Forex du 17 février 2015, de un virgule un trois neuf un dollars Américains/Euro (1,1391 USD/EUR), donnant un capital social de la Société de quatorze mille deux cent trente dollars américains (USD 14.230), et (ii) de convertir, avec effet immédiat, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, en quatorze mille deux cent trente (14.230) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

En conséquence de la conversion susmentionnée, le montant de huit dollars américains et soixante-quinze cents (USD 8,75) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique prend les décisions suivantes:

(i) de créer des nouvelles catégories de parts sociales, qui seront nommées comme suit: parts sociales A, parts sociales B, parts sociales C, parts sociales D, parts sociales E, parts sociales F, parts sociales G, parts sociales H, parts sociales I, et parts sociales J, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

(ii) de convertir les quatorze mille deux cent trente (14.230) parts sociales de la Société existantes, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune en (i) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie A, (ii) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie B, (iii) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie C, (iv) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie D, (v) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie E, (vi) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie F, (vii) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie G, (viii) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie H, (ix) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie I et (x) mille quatre cent vingt-trois (1.423) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-dix dollars américains (USD 95.090), afin de le porter de son montant actuel de quatorze mille deux cent trente dollars américains (USD 14.230) à un nouveau montant de cent neuf mille trois cent vingt dollars américains (USD 109.320) par l'émission de (i) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie A, (ii) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie B, (iii) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie C, (iv) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie D, (v) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie E, (vi) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie F, (vii) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie G, (viii) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie H, (ix) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie I et (x) neuf mille cinq cent neuf (9.509) parts sociales de catégorie J, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

L'ensemble des quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-dix (95.090) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique et entièrement libérées par l'intermédiaire d'un apport en nature correspondant aux quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-dix parts sociales détenues dans Apollo Shipco Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 174.280 et ayant une capital social de USD 95.090.

La preuve de l'existence et de la valeur des parts sociales a été produite devant le notaire soussigné.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Apollo Shipco Topco S.à r.l.».

Cinquième résolution:

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de la refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée»

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Apollo Shipco Topco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut investir dans l'immobilier au Luxembourg ou à l'étranger, quelles que soient les modalités d'acquisition, y compris mais non limité à l'acquisition par voie de vente ou par réalisation de sûreté.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société-mère et société-soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent neuf mille trois cent vingt dollars américains (USD 109.320), représenté par les parts sociales sous forme nominative suivantes:

(a) dix mille neuf cent trente-deux (10.932) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune;

(b) dix mille neuf cent trente-deux (10.932) actions de catégorie B, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune;

(c) dix mille neuf cent trente-deux (10.932) actions de catégorie C, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune;

(d) dix mille neuf cent trente-deux (10.932) actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune;

(e) dix mille neuf cent trente-deux (10.932) actions de catégorie E, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune;

(f) dix mille neuf cent trente-deux (10.932) actions de catégorie F, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune;

(g) dix mille neuf cent trente-deux (10.932) actions de catégorie G, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune;

(h) dix mille neuf cent trente-deux (10.932) actions de catégorie H, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune;

(i) dix mille neuf cent trente-deux (10.932) actions de catégorie I, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune; et

(j) dix mille neuf cent trente-deux (10.932) actions de catégorie J, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales - fractions des parts sociales.

6.1 Les parts sociales de la Société peuvent être détenues par les associés sous forme entière ou en fractions. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les fractions de parts sociales auront les mêmes droits que les parts sociales entières, sur une base proportionnelle, étant entendues qu'une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre des fractions de parts sociales peut être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions de parts sociales ne pourront pas être réunies en une part sociale entière, celles-ci ne pourront pas voter.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5 Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7 Catégories d'actions

(1) Actions de Catégorie A

(a) Toutes les actions de catégorie A seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie A.

(b) Chaque action de catégorie A confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(2) Actions de Catégorie B

(a) Toutes les actions de catégorie B seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie B

(b) Chaque action de catégorie B confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(3) Actions de Catégorie C

(a) Toutes les actions de catégorie C seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie C participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie C.

(b) Chaque action de catégorie C confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(4) Actions de Catégorie D

(a) Toutes les actions de catégorie D seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie D participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie D.

(b) Chaque action de catégorie D confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(5) Actions de Catégorie E

(a) Toutes les actions de catégorie E seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie E participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie E.

(b) Chaque action de catégorie E confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(6) Actions de Catégorie F

(a) Toutes les actions de catégorie F seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie F participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie F.

(b) Chaque action de catégorie F confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(7) Actions de Catégorie G

(a) Toutes les actions de catégorie G seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie G participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie G.

(b) Chaque action de catégorie G confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(8) Actions de Catégorie H

(a) Toutes les actions de catégorie H seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie H participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie H.

(b) Chaque action de catégorie H confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(9) Actions de Catégorie I

(a) Toutes les actions de catégorie I seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie I participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie I.

(b) Chaque action de catégorie I confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(10) Actions de Catégorie J

(a) Toutes les actions de catégorie J seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie J participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie J.

(b) Chaque action de catégorie J confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.8 Les actions de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D, de catégorie E, de catégorie F, de catégorie G, de catégorie H, de catégorie I et de catégorie J ne sont pas convertibles en d'autres catégories d'actions.

6.9 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptée conformément aux dispositions relatives à la modification des présents statuts.

6.10 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition soit:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet;

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.11 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'actions y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégories d'actions en rachetant et annulant toutes les actions émises dans la ou les catégorie(s) concernée(s). Dans les cas de rachat et d'annulation de catégories d'actions, de telles annulations et rachats d'actions devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie J).

6.12 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie d'actions, dans l'ordre prévu à l'article 6.11, cette catégorie d'actions donnera droit aux détenteurs de ces actions, au pro rata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par le gérant) et les détenteurs des actions de la catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant de la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action de la catégorie concernée détenue et annulée.

6.13 La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'actions de la catégorie d'actions devant être rachetées et annulées.

6.14 Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie d'actions concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories des actions de catégorie A, des actions de catégorie B, des actions de catégorie C, des actions de catégorie D, des actions de catégorie E, des actions de catégorie F, des actions de catégorie G, des actions de catégorie H, des actions de catégorie I et des actions de catégorie J correspondra au Montant Disponible de la catégorie correspondante au moment de l'annulation de ladite catégorie à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

6.15 Le Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté et les primes d'émission) dans la mesure où l'actionnaire de la catégorie d'action applicable aurait eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes conformément à l'article 15 des Statuts et en conformité avec les dispositions d'un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu occasionnellement, notamment entre l'ensemble des actionnaires de la Société, augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie d'actions à annuler mais diminué par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires applicables et (iii) tous dividendes

cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué (sans double comptage, pour écarter tout doute) de sorte que: $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$.

Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté et la prime d'émission); B = toutes réserves librement distribuables; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie d'actions à annuler; P = toutes pertes (en ce compris les pertes reportées); RL = toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

6.16 Une fois les actions de la ou des catégories concernées rachetées et annulées, La Valeur d'Annulation par Action sera exigible et payable par la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé par deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de tenue de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillé ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la confirmation par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Aux conditions et termes prévus par la loi, le solde du bénéfice net pourra être distribué exclusivement aux actionnaires.

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(a) un montant déterminé selon les modalités prévues sous le paragraphe 15.5 de cet Article sera distribué à de manière égale à tous les actionnaires de chaque catégorie d'actions, au pro rata du nombre d'actions détenues, puis

(b) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux porteurs de la dernière catégorie d'actions dans l'ordre alphabétique inversé (c.à.d. en premier lieu les actions de catégorie J, les actions de catégorie I, les actions de catégorie H, les actions de catégorie G, les actions de catégorie F, les actions de catégorie E, les actions de catégorie D, les actions de catégorie C, les actions de catégorie B et, si il n'y a plus que des actions de catégorie A, les actions de catégorie A).

15.5. Le montant indiqué sous le paragraphe 15.4 point (a) de cet Article sera déterminé comme suit:

(i) les détenteurs des actions de catégorie A auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro un pourcent (0,01%) de la valeur nominale de chaque action de catégorie A;

(ii) les détenteurs des actions de catégorie B auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro deux pourcent (0,02%) de la valeur nominale de chaque action de catégorie B;

(iii) les détenteurs des actions de catégorie C auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro trois pourcent (0,03%) de la valeur nominale de chaque action de catégorie C;

(iv) les détenteurs des actions de catégorie D auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro quatre pourcent (0,04%) de la valeur nominale de chaque action de catégorie D;

(v) les détenteurs des actions de catégorie E auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro cinq pourcent (0,05%) de la valeur nominale de chaque action de catégorie E;

(vi) les détenteurs des actions de catégorie F auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro six pourcent (0,06%) de la valeur nominale de chaque action de catégorie F;

(vii) les détenteurs des actions de catégorie G auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro sept pourcent (0,07%) de la valeur nominale de chaque action de catégorie G;

(viii) les détenteurs des actions de catégorie H auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro huit pourcent (0,08%) de la valeur nominale de chaque action de catégorie H;

(ix) les détenteurs des actions de catégorie I auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro neuf pourcent (0,09%) de la valeur nominale de chaque action de catégorie I;

(x) les détenteurs des actions de catégorie J auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale de chaque action de catégorie J.

15.6. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 La liquidation prendra place conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le boni net de liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits dans la Société. A la fin de la procédure de liquidation, tout montant qui n'aura pas été réclamé par les actionnaires sera reversé à la Caisse de Consignation, laquelle les mettra à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi. Après cette période, le solde reviendra à l'Etat luxembourgeois.

16.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux actionnaires en tenant compte des règles en matière d'attribution des profits aux différentes catégories d'actions ainsi qu'en dispose l'Article 15.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

VIII. Définitions

18.1 Montant Disponible: a le sens que lui est donné à l'article 6.15.

Valeur d'Annulation par Action: a le sens que lui est donné à l'article 6.13.

Société: a le sens que lui est donné à l'article 1.

Montant Total de l'Annulation: a le sens que lui est donné à l'article 6.14.»

La notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande expresse du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, connu du notaire par ses prénoms, nom et résidence, le représentant a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: G. GERSTBERGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC/2015/6145. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015057187/934.

(150065984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Asian Special Opportunities Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 171.173.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2014 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16.04.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057191/10.

(150065629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Betona Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.368.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 31 mars 2015 à 09h00

a été nommé gérant unique, à durée indéterminée, CRT REGISTER (AMSTERDAM) LIMITED, Companies House Cardiff No. 06090931, ayant son siège social à 122-126 Tooley Street, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

à effet du 1^{er} avril 2015

en remplacement de Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

BETONA INVESTHOLDING SARL

Référence de publication: 2015057253/15.

(150065965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

BIF II Tivana-A (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.716.834,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la liberté.

R.C.S. Luxembourg B 194.535.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 25 mars 2015:

- Ancienne situation associée:

BIF II Tivana-A (Barbados) Holdings Srl, une «restricted liability company», ayant son siège à Cedar Court, Wildey Business Park, Wildey St Michael Barbados enregistrée auprès de «Corporate Affairs and Intellectual Property» des Barbade sous le numéro 1170	Parts sociales ordinaires 207.048
BIF II Tivana-A (Barbados) Holdings Srl, une «restricted liability company», ayant son siège à Cedar Court, Wildey Business Park, Wildey St Michael Barbados enregistrée auprès de «Corporate Affairs and Intellectual Property» des Barbade sous le numéro 1170	Parts sociales priviligiées obligatoirement rachetable 1.509.786
Total	1.716.834

- Nouvelle situation associée:

BIF II Tivana-A (Barbados) Srl, une «restricted liability company», ayant son siège à Cedar Court, Wildey Business Park, Wildey St Michael Barbados enregistrée auprès de «Corporate Affairs and Intellectual Property» des Barbade sous le numéro 1118	Parts sociales ordinaires 207.048
BIF II Tivana-A (Barbados) Srl, une «restricted liability company», ayant son siège à Cedar Court, Wildey Business Park, Wildey St Michael Barbados enregistrée auprès de «Corporate Affairs and Intellectual Property» des Barbade sous le numéro 1118	Parts sociales priviligiées obligatoirement rachetables 1.509.786
Total	1.716.834

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour BIF II Tivana-A (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015057254/35.

(150065302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Bioptone, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 155.826.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue en date du 23 mars 2015:

L'assemblée constate la démission, avec effet en date du 6 mars 2015, de Monsieur Thomas CHARMANT de la fonction de gérant de la société BIOPTONE SARL.

L'assemblée décide de nommer Madame Mélissa DEVAUX, née le 16 novembre 1980 à ROCOURT (Belgique), demeurant à B-4140 Sprimont, 5A, Hayen, en qualité de gérante de la société BIOPTONE SARL, avec effet à la date de la présente assemblée, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015057255/15.

(150065859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Bongrape S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J-F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 173.120.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 26 mars 2015

Résolution:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de transférer le siège social au 44 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé avec effet au 20 mars 2015 comme suit:

La société PACBO Europe Administration et Conseil, 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par P. CROCHET 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Référence de publication: 2015057259/15.

(150065661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Bruyerrelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 63.118.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BRUYERRELUX SA avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 63 118, constituée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg en date du 3 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 346 du 14 mai 1998.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Fabiola VAN WEYENBERGH, administrateur de société, demeurant à Vodecée (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Alice GOMES, salariée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Jean-François COLLET, administrateur de société, demeurant à Viesville (Belgique).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la société.
- 2) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3) Désignation du lieu où seront conservés les livres de la Société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée dissout avec effet immédiat la Société aux droits des associés, lesquels se considèrent comme liquidateurs et déclarent reprendre personnellement tous les actifs et passifs même inconnus de la Société.

Les associés liquidateurs reconnaissent avoir été rendu attentifs par le notaire sur la portée de cette disposition.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs respectivement à l'administrateur-délégué Jean-François COLLET, administrateur de société, né à Charleroi (Belgique), le 26 juillet 1957, demeurant à B-6230 Viesville, 9B, rue des Petits Sarts, Fabiola VAN WEYENBERGH, administrateur de société, née à Gosselies (Belgique), le 8 janvier 1961, demeurant à B-5600 Vodecée, 23, rue du Vivier et Dominique LOUETTE, représentant, né à Lodelinsart (Belgique), le 19 octobre 1962, demeurant à B-6041 Gosselies, 169, Faubourg de Bruxelles, pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge au commissaire aux comptes BRUYERRE MANAGEMENT SA, société anonyme de droit belge, avec siège social à B-6041 Gosselies, 34, rue François Léon Bruyere, inscrite au Registre de commerce de Charleroi sous le numéro 401.632.062, pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Honoraire: 99,16

Signé: Van Weyenbergh, Gomes, Collet et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10662. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2015057262/60.

(150064547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.267.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholder (the "Meeting") of BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.267, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 27 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 4 April 2014 number 863 (the "Company");

The Meeting is presided by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elected as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The name of the shareholder and the number of shares held by it are indicated in an attendance list signed by the proxy of the shareholder represented and by the members of the Meeting; such attendance-list will remain attached to the original of this deed.

II. It appears from the said attendance list that all the 10,991,416 (ten million nine hundred ninety one thousand four hundred sixteen) shares representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to the shareholder present or represented, the shareholder being present or represented at the Meeting.

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 5,000,000.- (five million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 10,991,416.- (ten million nine hundred ninety one thousand four hundred sixteen United States Dollars) to USD 15,991,416.- (fifteen million nine hundred ninety one thousand four hundred sixteen United States Dollars) by the issuance of 5,000,000 (five million) new shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,000,000.- (five million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 10,991,416.- (ten million nine hundred ninety one thousand four hundred sixteen United States Dollars) to USD 15,991,416.- (fifteen million nine hundred ninety one thousand four hundred sixteen United States Dollars) by the issuance of 5,000,000 (five million) new shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash (the "Contribution").

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by BTG Pactual Real Estate Fund Ltd, having its registered office at 89 Nexus Way Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands (the «Shareholder») through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Shareholder, hereby represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, who declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid up by the sole shareholder through the Contribution.

The amount of USD 5,000,000.- (five million United States Dollars) is as now available to the company as has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

Further to resolution 2 above, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so as to be read as follows:

" **Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at fifteen million nine hundred ninety one thousand four hundred sixteen United States Dollars (USD 15,991,416.-) divided into fifteen million nine hundred ninety one thousand four hundred sixteen (15,991,416) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) per share."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about three thousand six hundred Euros (3,600.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the members of the bureau, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") de BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.267, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 863 le 4 avril 2014 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le nom de l'actionnaire et ainsi que du nombre d'actions en sa possession sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et par les membres du bureau; cet liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de cette liste de présence que toutes les 10.991.416 (dix millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée en conséquence valablement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'actionnaire reconnaît expressément avoir été dûment informé.

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 5.000.000 USD (cinq millions de Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 10.991.416 USD (dix millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize Dollars américains) à 15.991.416 USD (quinze millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize Dollars américains) par l'émission de 5.000.000 (cinq millions) de nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en numéraire;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'actionnaire renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée;

l'actionnaire reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'actionnaire dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.000.000 USD (cinq millions de Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 10.991.416 USD (dix millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize Dollars américains) à 15.991.416 USD (quinze millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize Dollars américains) par l'émission de 5.000.000 (cinq millions) de nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Actions»), le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en numéraire (l'«Apport»).

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Actions par BTG Pactual Real Estate Fund Ltd, ayant son siège social au 89 Nexus Way Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Iles Caïman (l'«Actionnaire») par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Actionnaire, ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu de la procuration ci-avant mentionnée, déclarant souscrire aux Nouvelles Actions.

Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire par le biais de l'Apport.

Le montant de 5.000.000 USD (cinq millions de Dollars américains) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution 2. ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** Le capital social émis de la Société est fixé à quinze millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize dollars américains (15.991.416 USD) divisé en quinze millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize (15.991.416) actions d'une valeur nominale de un dollar américain (1 USD) par action."

Aucune autre modification n'est faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ trois mille six cents Euros (3.600.- EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Et après lecture faite de ce document aux membres du bureau, les membres du bureau ont avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6288. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015057264/154.

(150065988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Business Investor Market, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.647.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 mars 2015

Résolutions:

Le Conseil décide à l'unanimité de changer le siège social de la société qui sera désormais au 44, avenue J - F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015057267/15.

(150065609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

BTL Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 21.025.

Le bilan pour l'exercice 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015057265/10.

(150066076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Bank Capital Opportunity Feeder Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.267.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 31 mars 2015

Les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- Mme. Åsa Åhlund a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de la Société en date du 30 novembre 2014;
- Nomination de M. Vincent Cazala, résidant professionnellement au 8, rue Duguay Trovin, 75006 Paris, France, né le 1^{er} avril 1961 à Saint Étienne, France en qualité de gérant avec effet au 30 novembre 2014 et pour une période de temps illimité.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme il suit:

- M. Tanguy Boulet, Administrateur
- M. Vincent Cazala, Administrateur
- Clerville Investment Management LLP, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015057232/20.

(150065956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Baby Bird S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 67, rue Rham.
R.C.S. Luxembourg B 196.150.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Jean-François MULLER, employé privé, né le 4 juin 1959 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 33, rue des Tilleuls, et
- 2.- Madame Elena LENTINI, employée privée, née le 4 décembre 1987 à Thionville (France), demeurant à F-57970 Koenigsmacker (France), 98, rue de Thionville.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Baby Bird S.à r.l.».

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'une ou plusieurs crèches.

La Société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Junglinster.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La charge du volet éducatif et du recrutement au sein de la Société, est dès lors obligatoirement exercée par une personne figurant comme "chargé de direction" sur l'agrément émis par les autorités luxembourgeoises compétentes sur base de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de structures d'accueil sans hébergement pour enfants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

Monsieur Jean-François MULLER, préqualifié,	50
Madame Elena LENTINI, préqualifié,	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent soixante-dix euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-6142 Junglinster, 67, rue Rham.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Elena LENTINI, employée privée, née le 4 décembre 1987 à Thionville (France), demeurant à F-57970 Koenigsmacker (France), 98, rue de Thionville.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-François MULLER, Elena LENTINI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation GAC/2015/3013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015057230/120.

(150065921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Au Plaisir des Sens, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 18-22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Au plaisir des sens
57, rte de Luxembourg
L-7372 LORENTZWEILER
Signature

Référence de publication: 2015057223/13.

(150065621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

AXA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 35.944.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 mars 2015 au siège social de la société

Cooptation - Nomination au Conseil d'Administration

L'assemblée générale approuve la décision de cooptation en qualité d'administratrice de Madame Emmanuelle THOMMEROT, prise par le Conseil d'Administration en date du 04/12/2014.

L'assemblée générale approuve la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Jacques LANNERS, prise par le Conseil d'administration en date du 04/12/2014.

L'échéance de leur mandat est prévue à l'issue de l'assemblée générale de 2016 qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises

L'assemblée générale renouvelle le mandat de la sàrl PricewaterhouseCoopers, à la fonction de Réviseur d'entreprises qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016 qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 16/04/2015.

Pour extrait conforme

Marie-Hélène MASSARD / Toinon HOSS

Administratrice déléguée / Administratrice

Référence de publication: 2015057227/25.

(150065512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

AZ Cyrus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 174.886.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- SOFINORD, une société régie par les lois françaises, dont le siège social se situe au 3, rue Cambronne, F-75015 Paris (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 330 673 591 (la Société Mère),

ici représentée par Gabrielle DE CARRERE, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, en date du 26 mars 2015 (la Procuration),

laquelle Procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de la Société AZ Cyrus Holding S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.886, constituée le 18 janvier 2013, suivant acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° 707, le 22 mars 2013, dont les statuts ont été modifiés suivant acte dudit notaire Arrensdorff en date du 31 octobre 2014, publié au dit Mémorial C, Numéro 3785 du 9 décembre 2014 (la Société),

La Société Mère, représentée comme il est indiqué ci-dessus, a exposé au notaire et l'a prié d'acter que:

(i) la Société Mère est l'actionnaire unique de la Société;

(ii) le capital social de la Société s'élève à vingt-six millions cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 26.181.000.-) représenté par vingt-six millions cent quatre-vingt-un mille (26.181.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

(iii) la Société Mère a une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

(iv) la Société Mère agissant en sa qualité d'actionnaire unique et de bénéficiaire économique de l'opération décide de dissoudre la Société avec effet immédiat;

(v) la Société Mère assure le rôle de liquidateur de la Société;

(vi) la Société Mère en tant que liquidateur de la Société déclare (i) que les passifs connus de la Société ont été payés ou provisionnés, (ii) qu'elle dispose de tous les actifs et (iii) qu'elle prendra à sa charge et assumera tous les passifs de la Société, en particulier les passifs occultes et inconnus à cette date;

(vii) la Société Mère déclare par ailleurs qu'elle renonce à son droit de nommer un commissaire pour la vérification des opérations de liquidation, la liquidation de la Société peut donc s'achever;

(viii) la Société détient le montant de sept mille six cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-neuf cents (EUR 7.691,59) sur son compte bancaire (la Trésorerie) et décide de distribuer la Trésorerie à la Société Mère comme boni de liquidation;

(ix) la Société Mère nomme Mémola & Partners, comme son agent fiscal en ce qui concerne les questions fiscales luxembourgeoises de la Société;

(x) la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

(xi) la Société Mère donne pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats à compter de la date de leur nomination et jusqu'à la date de la présente assemblée; et

(xii) les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés pour une période de cinq ans au 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé à environ mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: DE CARRERE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 10686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015057229/58.

(150064071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Centurion Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 189.494.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil des gérants de la Société prises en date du 27 mars 2015 que:

(i) le siège social de la Société est transféré du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Centurion Group S.à r.l.

Référence de publication: 2015057274/13.

(150065188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Charisma Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 72.483.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die am 15. April 2015 um 15.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft abgehalten wurde.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt und ernennt PricewaterhouseCoopers Société coopérative, Handelsregisternummer B65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg als unabhängigen Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 1. Januar 2015 - 31. Dezember 2015.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung wählt die nachstehenden Personen für ein Jahr, bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, in den Verwaltungsrat der Gesellschaft:

1. Martin STÜRNER, geschäftsansässig in Bettinastraße 57-59, D-60325 Frankfurt am Main.
2. Thomas AMEND, geschäftsansässig in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher.
3. Sven ULBRICH, geboren am 13.02.1973 in München, geschäftsansässig in Bettinastraße 57-59, D-60325 Frankfurt am Main.

Luxemburg, den 15. April 2015.

Référence de publication: 2015057275/21.

(150065118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Chedi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 176.314.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Jérémy LEQUEUX, administrateur, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Andrey ROZOV, employé privé, né le 17 décembre 1975 à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), avec adresse professionnelle au Legenda Tsvetnogo business center, 2 Tsvetnoy blvd, entrance B, 3d floor, 127051 Moscow (Fédération de Russie), et ce avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle

40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Andrey ROZOV, employé privé, avec adresse professionnelle

Legenda Tsvetnogo business center, 2 Tsvetnoy blvd, entrance B, 3d floor, 127051 Moscow (Fédération de Russie).

- Lux Konzern S.à.r.l, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015057276/26.

(150065753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Concept I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 135.989.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

Für Concept I Sicav

Die Verwaltungsgesellschaft:

Axxion S.A.

Référence de publication: 2015057282/14.

(150065692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Concept I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 135.989.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die am 15. April 2015 um 09.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, abgehalten wurde.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt und ernennt PricewaterhouseCoopers Société coopérative, Handelsregisternummer B65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg als unabhängigen Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 1. Januar 2015 - 31. Dezember 2015.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung wählt die nachstehenden Personen für ein Jahr, bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, in den Verwaltungsrat der Gesellschaft:

1. Martin STÜRNER, geschäftsansässig in Bettinastraße 57-59, D-60325 Frankfurt am Main.
2. Thomas AMEND, geschäftsansässig in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher.
3. Roman MERTES, geschäftsansässig in Valdenaire-Ring 75, D-54329 Konz-Roscheid.
4. Sven ULBRICH, geboren am 13.02.1973 in München, geschäftsansässig in Bettinastraße 57-59, D-60325 Frankfurt am Main.

Luxemburg, den 15. April 2015.

Référence de publication: 2015057283/22.

(150065693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Croissant Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 182.973.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 mars 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057285/11.

(150066256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

CAC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.172.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Thomas RUNSBECH, property consultant, born on Oslo (Norway), on April 14, 1954, residing in B-1860 Meise, Mankevosstraat 81.

Such appearing person declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "CAC HOLDING S.à r.l.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 65172, (the "Company"), has been originally incorporated under the legal form of a public limited company named "CAC HOLDING S.A.", pursuant to a deed of Me Frank MOLITOR, notary then residing in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg), on June 15 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 679 of September 22, 1998,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to deeds of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg):

- on May 27, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1611 of July 1, 2008,

- on November 19, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2973 of December 16, 2008, containing the adoption by the Company of its current legal form and denomination, and

- on July 1, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1540 of August 11, 2009;
- 2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand two hundred and fifty Euros (31,250.- EUR), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each;
- 3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Partner");
- 4) That the Sole Partner declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;
- 5) That the Sole Partner of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Partner appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Partner, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- 8) That the Sole Partner declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7).

Specifically, that all rights and obligations in respect of the loan the Company has granted to the company Activia Belgium S.A., (in accordance with the, to the present deed attached, loan agreements dated March 28, 2002 and June 10, 2002) are transferred to the Sole Partner.

This includes the receivable owed to the Company from the company Activia Belgium S.A. of an amount of 1,315,978.17 EUR as of the date of today, and as stated in the closing accounts of the Company.

Activia Belgium is to be notified of this transfer.

- 9) That the Sole Partner declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
- 11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the domicile of Mr. Thomas RUNSBECH in B-1860 Meise, Mankevosstraat 81 (Belgium); and
- 13) That the records and documents of the Company, presently dissolved, have to be presented on first demand and without costs.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Thomas RUNSBECH, property consultant, né à Oslo (Norvège), le 14 avril 1954, demeurant à B-1860 Meise, Mankevosstraat 81.

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "CAC HOLDING S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65172, (la "Société"), a été originellement constituée sous la forme juridique d'une société anonyme dénommée

“CAC HOLDING S.A.”, suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 679 du 22 septembre 1998,

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg):

- le 27 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1611 du 1^{er} juillet 2008,
 - le 19 novembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2973 du 16 décembre 2007, contentant notamment l'adoption par la Société de sa forme juridique et dénominations actuelles, et
 - le 1^{er} juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1540 du 11 août 2009;
- 2) Que le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;
 - 3) Que le comparant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l’“Associé Unique”);
 - 4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
 - 5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
 - 6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
 - 7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
 - 8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

Et plus spécifiquement, que tous les droits et obligations découlant du prêt que la Société a accordé à la société Activia Belgium S.A. (conformément aux accords des prêts datés du 2 mars 2002 et du 10 juin 2002, annexés au présent acte) sont transférés à l'Associé Unique.

Ceci inclus la créance que la Société a envers la société Activia Belgium S.A. d'un montant de 1.315.978,17 EUR à la date des présentes et, tel que mentionné dans les comptes de clôture de la Société.

Activia Belgium doit être notifié de ce transfert.

- 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile de Monsieur Thomas RUNSBECH à B-1860 Meise, Mankevosstraat 81 (Belgique); et
- 13) Que les livres et documents de la Société, présentement dissoute, sont à produire sur première demande et sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. RUNSBECH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7306. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015057286/131.

(150064833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Caibuo Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.292.

Il résulte du Conseil de gérance qui s'est tenu le 14 avril 2015 que Monsieur Emmanuel Begat a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet le 31 mars 2015.

Pour CAIBUO CAPITAL S.à r.l.

Le mandataire

Référence de publication: 2015057288/12.

(150065878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Camene, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.454.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Pour: CAMENE

Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2015057292/14.

(150065816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

CDQ Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 193.671.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 12 février 2015

En date du 12 février 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de reclassifier le mandat de Monsieur Ramon VAN HEUSDEN, actuel gérant de classe B de la Société, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de reclassifier le mandat de Monsieur Jorrit CROMPVOETS, actuel gérant de classe B de la Société, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Massimiliano DE' SALAZAR, né le 23 décembre 1964 à Rome, Italie résidant à l'adresse suivante: 47, Via Renato Fucini, 00137 Rome, Italie, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Paul CLARKE, né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, résidant à l'adresse suivante: Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael SCHMITZ, gérant de classe A
- Monsieur Thomas LARKIN, gérant de classe A
- Monsieur Ramon VAN HEUSDEN, gérant de classe A
- Monsieur Jorrit CROMPVOETS, gérant de classe A
- Madame Massimiliano DE' SALAZAR, gérant de classe B
- Monsieur Paul CLARKE, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

CDQ Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015057293/31.

(150066067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

CEBIG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.977.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015057295/11.

(150065741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

ALM ENRC Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.164.

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l. a transféré 4.167 parts de ALM ENRC Holdings II S.à r.l. à Monsieur Alexandre Machkevitch et 4.167 parts à Monsieur Alijan Ibragimov. En conséquence, ALM ENRC Holdings II S.à r.l. a trois associées: Monsieur Alexandre Machkevitch (1.467 parts sociales), Monsieur Alijan Ibragimov (1.467 parts sociales), et ALM Luxembourg Holdings S.à r.l (1.466 parts sociales).

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015057209/13.

(150064926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Amber S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 13.464.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU

Keystone Mercantile Ltd, une limited company dûment établie selon les lois de Bélize ayant son siège social au 101, 1 miles Northern Highway, Belize City (Bélize) (la Partie Comparante ou l'Associé Unique),

dûment représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 27 mars 2015.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante est l'Associé unique de Amber S.A., SPF une Société Anonyme-Société de Gestion de Patrimoine Familial, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Haycinthe GLAESNER, alors Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 novembre 1975 immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 13464, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le Mémorial C) numéro 57 du 23 mars 1976; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 849 du 29 avril 2011.

L'article 67(1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 67(1)») dispose qu'un Associé unique d'une société anonyme exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des Associés de la Société et les décisions de l'Associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'Associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 67(1) déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, la société FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-1143 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 177770. Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'Associé unique générale des Associés.

Troisième résolution

L'Associé unique décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du présent acte.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société pour l'établir au 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 30 mars 2015. Relation: DAC/2015/5508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015057210/57.

(150065311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

ADAR Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 176.075.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2015

Transfert du siège social de la société ADAR INVESTMENT Sàrl

Nouveau siège: L-1420 LUXEMBOURG, Avenue Gaston Diderich, 117

Franck AMOUYAL

Gérant

Référence de publication: 2015057198/13.

(150066044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Adonne Finance, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.525.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation d'Adonne Finance, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé a été clôturée le 30 octobre 2014, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société ont été déposés et seront conservés pendant cinq ans à l'adresse du centre opérationnel de Société Générale Bank & Trust S.A., Luxembourg, 28-32 Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour la Société

KPMG Luxembourg, Société coopérative

Partner

Zia Hossen

Le liquidateur

Référence de publication: 2015057199/18.

(150065399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Camene Water, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.971.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2015.

Pour: Camene Water

Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2015057270/14.

(150065817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Car Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 155.477.

Changement de l'adresse professionnelle du gérant, Monsieur Claude ZIMMER, demeurant actuellement à l'adresse suivante: 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015057271/11.

(150065509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Apache Finance Egypt I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.306.

Il est à noter que la forme juridique des deux associés de la Société nommément Apache North America, Inc. et Apache Overseas, Inc. a changé et est désormais une LLC.

Par conséquent, les associés de la Société sont désormais:

- Apache North America, LLC; et

- Apache Overseas, LLC.

Le 16 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015057184/16.

(150066091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Apache International Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.676.

Il est à noter que le siège social de l'associé unique nommément Apache International Holdings de la Société a changé et est désormais établie au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le 16 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015057185/13.

(150065187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

FRM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 58.158.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la Société qui s'est tenue en date du 17 avril 2015 au siège social que:

- L'Actionnaire unique a pris acte de la démission de Madame Peggy Partigianone de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- L'Actionnaire unique a résolu de nommer Monsieur Matthias Van der Looven, résidant 48 rue de Bragance L-1255 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société, son mandat prenant effet au 17 avril 2015 et se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2015.

Référence de publication: 2015057393/15.

(150066018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Finsweet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.643.

Extrait des résolutions prises en date du 13 avril 2015

Il a été convenu comme suit:

- De transférer le siège de la société Finsweet S.A. de son adresse actuelle 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015057388/13.

(150065404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Fiver S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.018.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 26 mars 2015

Résolution:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

de transférer le siège social au 44 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé avec effet au 20 mars 2015 comme suit:

La société PACBO Europe Administration et Conseil, 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par P. CROCHET 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Référence de publication: 2015057389/15.

(150065726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Fondation Josy Barthel, Fondation.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg G 70.

Situation de fortune

	31.12.2014 (EUR)	31.12.2013 (EUR)
ACTIF		
Compte épargne à vue	98.187,66	98.891,89
Compte courant	2.055,37	4.632,87
Excédent des Dépenses de l'exercice		
TOTAL	<u>100.243,03</u>	<u>103.524,76</u>
PASSIF		
Fond social	103.524,76	99.076,95
Résultat de l'exercice	-3.281,73	4.447,81
TOTAL	<u>100.243,03</u>	<u>103.524,76</u>

Compte des recettes et des dépenses

		31.12.2014 (EUR)	31.12.2013 (EUR)
RECETTES			
Dons	Annexe (1)	1.537,76	4.070,23
Intérêts créditeurs compte épargne à vue	(2)	258,01	377,58
Intérêts créditeurs compte courant	(3)	0,00	0,00
TOTAL		<u>1.795,77</u>	<u>4.447,81</u>
DÉPENSES			
Bourses	(4)	5.000,00	0,00
Frais Administration de l'Enregistrement		0,00	0,00
Frais de compte		0,00	0,00
Frais divers		77,50	0,00
TOTAL		<u>5.077,50</u>	<u>4.447,81</u>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-3.281,73	4.447,81

Paul MARCY / Norbert HAUPERT

Le Trésorier / Le Président
Annexes à la situation de fortune 2014

Annexe 1: DONS

TOTAL:	<u>1.537,76</u>
--------------	-----------------

Annexe 2: INTÉRÊTS sur épargne à vue

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

TOTAL	<u>258,01</u>
-------------	---------------

Annexe 3: INTÉRÊTS sur compte courant

Décembre

TOTAL	0,00
-------------	------

Annexe 5: BOURSES	
p.m.	5.000,00
TOTAL	5.000
Annexe 6: FRAIS DIVERS	
TOTAL	77,50

Budget 2015

RECETTES	
Dons	0,00
Intérêts créditeurs compte épargne à vue	300,00
Intérêts créditeurs compte courant	0,00
TOTAL	300,00
DÉPENSES	
Bourses	5.000,00
Frais Administration de l'Enregistrement	40,70
Frais de compte	7,5
Divers	200,00
TOTAL	5.248,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 4.948,00 €

Le 24/2/15.

Paul Marcy

Le Trésorier

Référence de publication: 2015057377/76.

(150066137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Go-Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 196.139.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mars

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) Madame Anny Marie RONVAUX, née à Seilles (B), le 30 mai 1946, demeurant à B-5310 Mehaigne, 79, Rue de Frise

2) Madame Michaëlle GODART, née à Huy (B), le 14 juin 1970 demeurant à L-9570 Wiltz, 2, Rue des Tondeurs

Lesquelles comparantes, présentes ou tel que représentées, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GO-CONSULTING».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine du conseil en gestion d'entreprise, en définition de stratégie, en gestion des ressources humaines, en gestion informatique et en gestion financière, ainsi que la commercialisation de produits et services.

La société a pour objet l'acquisition, la détention, la vente et la mise en valeur ainsi que la location d'immeubles, en ce compris la réalisation partielle ou totale de ces derniers.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La société pourra faire toute opération d'import-export.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00.-EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés à la majorité du capital. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. La société sera valablement engagée par la signature du ou des gérants.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, constatés par l'inventaire, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux, industriels ou autres constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparantes au fait que suite à la présente constitution de société elles devront se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Madame Michaëlle GODART, prénommée, vingt parts sociales	20
- Madame Anny RONVAUX, prénommée, quatre-vingt parts sociales	80
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1000 EUR.

Assemblée générale Extraordinaire

Et à l'instant les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9570 Wiltz, 2, Rue des Tondeurs,
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:
 - Madame Michaëlle GODART, prénommée,

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Godart M., Ronvaux A., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 2 avril 2015. Relation: DAC/2015/5595. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015057415/129.

(150064282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

IISCOM S.à r.l., Independent International Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 3, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 179.941.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 26 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 17 avril 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015057437/13.

(150066142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Index Ventures IV Investors (Alpha) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.136.270,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.686.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), under-signed;

THERE APPEARED:

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Héliér, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, and,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

which proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall be attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

The attorney-in-fact declared and requested the notary to state that:

1° “Index Ventures IV Investors (Alpha) S.à. r.l.”, a Luxembourg company, a société à responsabilité limitée, with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.686, hereinafter referred to as the “Company”, was incorporated by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing at Luxembourg, on August 30, 2007, published in the Mémorial C under number 2629 of November 16, 2007.

2° The corporate capital of the Company is fixed at one million one hundred thirty six thousand two hundred seventy Euros (EUR 1,136,270) divided in one hundred thirteen million six hundred twenty seven thousand (113,627,000) shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

3° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.”, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.”, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” appoints itself as liquidator of the Company; it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful to bring into effect the purposes of this act.

6° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to “Index Ventures IV (Jersey), L.P.”, prenamed, with immediate effect.

8° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” declares that the Company has no contractual guarantees and if such obligations come to light at a later time that “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” will assume such guarantees of the Company.

9° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

10° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

11° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of ordinary shares or any other securities shall be cancelled.

12° The books and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in its said capacity, require the undersigned notary to state the abovementioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L'an deux mille quinze, le treize avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP866, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, et

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° «Index Ventures IV Investors (Alpha) S.à. r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.686, ci-après dénommée la «Société», a été constituée selon acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 août 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 2629 le 16 novembre 2007.

2° Le capital social de la Société est fixé à un million cent trente-six mille deux cent soixante-dix Euros (EUR 1,136,270) représenté par cent treize millions six cent vingt sept mille (113,627,000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centimes d'Euro (EUR 0.01) chacune.

3° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.», pré désignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.», pré désignée, agissant comme associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» se nomme liquidateur de la Société, et disposera des pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui pourra s'avérer nécessaire ou utile afin de donner effet au présent acte.

6° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» déclare que toutes les dettes connues envers des tiers à la Société, y incluant tous les frais de liquidation, ont été entièrement réglées ou provisionnées et s'engage irrévocablement à régler toute dette actuellement non connue et impayée de la Société dissoute.

7° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» déclare de manière subséquente qu'elle a acquis la totalité des actifs et des passifs de la Société, de sorte que tous les actifs et passifs de la Société sont transférés à «Index Ventures IV (Jersey), L.P.», pré désignée, avec effet immédiat.

8° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» déclare que la Société n'est liée par aucune garantie contractuelle et si tel devait être le cas «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» endossera ces garanties contractuelles de la Société.

9° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société et déclare ainsi qu'il

n'est pas nécessaire de tenir une seconde assemblée générale extraordinaire et décide de tenir immédiatement la troisième et dernière assemblée générale.

10° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour leurs mandats.

11° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» décide de clôturer la liquidation de la Société et de procéder à l'annulation de tous les registres actant l'émission des parts sociales ou de tout autre titre;

12° Les registres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au Luxembourg, au siège social de la Société, au 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Conformément, la partie comparante, agissant en sa dite qualité, requiert du notaire soussigné d'acter les précédentes déclarations.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14/04/2015. Relation: EAC/2015/8417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/04/2015.

Référence de publication: 2015057438/122.

(150066024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Isatine I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 188.022.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FPCI Indigo Capital, a professional private equity investment fund established and existing under the laws of France, (the Sole Shareholder) represented by its management company, Indigo Capital France S.A.S., a simplified joint-stock company (société par actions simplifiée) established and existing under the laws of France, having its registered office at 69, rue La Boétie, F-75008 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 532 447 158,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on April 7, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Isatine I S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188022, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 17, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 22, 2014 number 2245, and which articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 27, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 16, 2015 number 720.

II. The Company's share capital is set at thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32.500,-) represented by five hundred (500) Class A shares, twenty thousand (20.000) Class B shares, five hundred (500) Class C shares, five hundred (500) Class D shares, five hundred (500) Class E shares, five hundred (500) Class F shares, five hundred (500) Class E shares, five hundred (500) Class F shares, five hundred (500) Class G shares, five hundred (500) Class H shares, five hundred (500) Class I shares, five hundred (500) Class J shares, five hundred (500) Class K shares, five hundred (500) Class L shares, five hundred (500) Class M shares, five hundred (500) Class N shares, five hundred (500) Class O shares,

five hundred (500) Class P shares, five hundred (500) Class Q shares, five hundred (500) Class R shares, five hundred (500) Class T shares, five hundred (500) Class U shares, five hundred (500) Class V shares, five hundred (500) Class W shares, five hundred (500) Class X shares, five hundred (500) Class Y shares, five hundred (500) Class Z shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by the amount of twenty thousand Euro (EUR 20.000,-) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32.500,-) to fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 52.500,-) by creation and issuance of one thousand seven hundred fifty (1.750) new class A shares and of eighteen thousand two hundred fifty (18.250) new class C shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the New Shares) and respectively vested with the same rights and obligations as the existing class A shares and class C shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the New Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, having an aggregate value of twenty thousand Euro (EUR 20.000,-) by contribution in kind in the aggregate amount of twenty thousand Euro (EUR 20.000,-) consisting in the conversion of two definite due and payable receivables in the respective amounts of one thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1.750,-) and eighteen thousand two hundred fifty Euro (EUR 18.250,-) it holds towards the Company (the Receivables).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivables;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivables to be contributed, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivables to be contributed or part of them be transferred to it;
- the contribution of such Receivables is effective as from the date of the present deed, without qualification;
- the Receivables to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated April 7, 2015, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed share capital is set at fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 52.500,-) represented by two thousand two hundred fifty (2.250) Class A shares, twenty thousand (20.000) Class B shares, eighteen thousand seven hundred fifty (18.750) Class C shares, five hundred (500) Class D shares, five hundred (500) Class E shares, five hundred (500) Class F shares, five hundred (500) Class E shares, five hundred (500) Class F shares, five hundred (500) Class G shares, five hundred (500) Class H shares, five hundred (500) Class I shares, five hundred (500) Class J shares, five hundred (500) Class K shares, five hundred (500) Class L shares, five hundred (500) Class M shares, five hundred (500) Class N shares, five hundred (500) Class O shares, five hundred (500) Class P shares, five hundred (500) Class Q shares, five hundred (500) Class R shares, five hundred (500) Class T shares, five hundred (500) Class U shares, five hundred (500) Class V shares, five hundred (500) Class W shares, five hundred (500) Class X shares, five hundred (500) Class Y shares, five hundred (500) Class Z shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FPCI Indigo Capital, un Fonds Professionnel de Capital Investissement soumis à la procédure allégée, régi par le droit français, ayant son siège social au 69, rue La Boétie, 75008 Paris, France (l'Associé Unique), représenté par sa société de gestion, Indigo Capital France S.A.S., société par actions simplifiée établie selon les lois françaises, ayant son siège social au 69, rue La Boétie, F-75008 Paris, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 532 447 158,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 avril 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Isatine I S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188022, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 17 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 août 2014, numéro 2245 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 27 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 mars 2015, numéro 720.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille cinq-cents Euro (EUR 32.500,-), représenté par cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie A, vingt mille (20.000) Parts sociales de Catégorie B, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie C, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie D, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie E, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie F, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie G, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie H, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie I, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie J, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie K, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie L, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie M, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie N, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie O, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie P, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Q, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie R, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie S, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie T, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie U, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie V, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie W, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie X, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Y, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Z, toutes ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt mille Euro (EUR 20.000,-) pour le faire passer de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents Euro (EUR 32.500,-) à cinquante-deux mille cinq cents Euro (EUR 52.500,-) par la création et l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) nouvelles parts sociales de catégorie A et de dix-huit mille deux-cent cinquante (18.250) nouvelles parts sociales de catégorie C, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) et bénéficiant respectivement des mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie A et de catégorie C existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales d'une valeur totale de vingt mille Euro (EUR 20.000,-), et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de vingt mille Euro (EUR 20.000,-), par un apport en nature d'un montant total de vingt mille Euro (EUR 20.000,-) consistant en la conversion de deux créances certaines, liquides et exigibles d'un montant de mille sept cent cinquante Euro (EUR 1.750,-) et d'un montant de dix-huit mille deux cent cinquante Euro (EUR 18.250,-) qu'il détient à l'égard de la Société (les Créances).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- une déclaration d'apport de l'Associé Unique;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire des Créances apportées, celles-ci étant librement transmissibles et non sujettes à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que les Créances apportées, ou une partie de celles-ci, lui soit transférée;

- l'apport de ces Créances est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- les Créances apportées sont libres de tous gages, garanties ou usufruits.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 7 avril 2015, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500,-) représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) Parts sociales de Catégorie A, vingt mille (20.000) Parts sociales de Catégorie B, dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) Parts sociales de Catégorie C, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie D, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie E, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie F, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie G, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie H, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie I, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie J, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie K, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie L, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie M, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie N, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie O, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie P, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Q, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie R, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie S, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie T, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie U, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie V, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie W, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie X, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Y, cinq cents (500) Parts sociales de Catégorie Z, toutes ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cent Euro (EUR 1.100.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11171. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057444/186.

(150065723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.